

val de gâtine

Coulonges : la piscine sera ouverte cet été

En préambule au conseil communautaire de mardi 23 mars, Alexandre Boissinot de Deux-Sèvres Nature Environnement, est venu présenter à l'assemblée la réserve naturelle régionale du bocage des Antonins à Saint-Marc-la-Lande. Puis Michel Berthod, le maire de Xaintray, a salué « Alain Capelle, maire de Champdeniers et Jean-Pierre Rimbeau, président de Val de Gâtine, d'avoir conjugué leurs efforts et leurs moyens pour l'ouverture du centre de vaccination de Champdeniers que beaucoup attendaient ».

Gemapi. Pascal Olivier a présenté la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Il en a rappelé le fonctionnement, le transfert de la compétence au SMBVSN (Syndicat mixte du bassin-versant de la Sèvre Niortaise). Mais aussi ce qui

est toléré près des rivières et les améliorations qui peuvent être effectuées sur celles-ci.

Piscine de Coulonges-sur-Autize. Elle est de compétence communautaire. La piscine réhabilitée (dont les travaux sont en cours d'achèvement), ouvrira au public sur deux mois, du 1^{er} juillet au 30 août 2021, sans interruption, tous les jours de 10 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h. Un groupe de travail a planché sur les tarifs qui seront en vigueur. Il sera recouru à des saisonniers pour l'accueil, la billetterie et l'entretien des locaux et des plages. Un travail en partenariat avec le Cercle des nageurs de Niort a été entamé. L'association recrutera les maîtres-nageurs, elle aura la gestion de ces postes (surveillance, apprentissage de la nage, animations). Les modalités d'inscription et les activités seront

communiquées ultérieurement par la communauté de communes.

Économie. Francine Chausseray a présenté le dossier « d'une vente éventuelle de deux parcelles sur la zone d'activités de Montplaisir. Une entreprise de Champdeniers s'est portée acquéreuse ». Vote favorable unanime des délégués.

Voirie. Une enveloppe 600.000 € a été fixée. S'ajoute pour 2021, la somme 132.818 € de restes à réaliser, soit un total de 732.818 €. Un calcul de linéaire a été procédé sur chacune des trente et une communes du Val de Gâtine. Les enveloppes peuvent se cumuler sur deux années. « Ce qui procure une belle autonomie aux communes, mais l'enveloppe doit bien être consommée en deux ans et pas plus » a précisé Jean-Pierre Rimbeau.